



ÉDITORIAL

Notre association dans la pérennité

En ce début d'année 2019 et au nom de l'association, je tiens à remercier tous les adhérents qui ont renouvelé leur adhésion pour l'année 2019 avec une mention toute particulière pour vos dons de soutien et vos encouragements.

Il est réconfortant de constater l'attachement durable des adhérents à leur association, depuis tant d'années.

Je note avec grande satisfaction que de nouveaux adhérents nous ont rejoints et soutiennent nos actions.

Notre association créée en 1996 s'est ancrée dans la pérennité et continue plus que jamais à défendre les propriétaires et les habitants dans leurs démarches face à une administration locale qui n'entend pas toujours leurs doléances et leurs préoccupations.

Nous avons toujours agi autour de thèmes plus généraux comme l'amélioration du cadre de vie, des infrastructures, des services publics, de la mobilité et des transports en commun, du maintien des commerces de proximité, de la protection de l'environnement.

Nous avons mené seuls et gagné les batailles de la dissolution de l'ASAP en 2004 et de la suppression de la taxe syndicale, malgré les multiples obstacles posés par la Municipalité.

Nous avons sauvé le Front de mer de Stella du bétonnage excessif, de la destruction de la Place de l'Étoile et du Cours des Champs-Élysées Nord, de la suppression des parkings.

Avec votre soutien, nous continuerons d'œuvrer en accord avec nos Statuts pour assurer l'avenir et le développement économique, social et environnemental de notre belle commune. Rejoignez-nous.

André KOVACS, président de CTS 2020
conseiller municipal de l'opposition

ASAP : Association Syndicale Autorisée des Propriétaires

Association Loi 1901 « Cucq Trépied Stella 2020 »
Siège : 357 Avenue du château d'eau 62780 CUCQ
Président : André Kovacs
cts2020@orange.fr – www.cts2020.fr

L'Avenir Stellien

Rédaction : André Kovacs - Guislain Seillier
Monique Delannoy - Élisabeth Hodé
Bernard Chevalier - Georges Cappe - Dominique Dachicourt

Dépôt légal : Décembre 2001 - Trimestriel / I.P.N.S.

SORTIR DE L'ÉCHEC DE L'OAP DU FRONT DE MER DE STELLA-PLAGE, ... PAR UN PLAN "B"

Face aux critiques répétées de l'adjoint à l'urbanisme contre notre association CTS 2020 et son président, nous tenons à rétablir la vérité sur l'échec de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation du Front de mer de Stella-Plage (OAP) qui a été annulée par le Tribunal administratif de Lille.

L'adjoint à l'urbanisme n'a pu s'empêcher de poursuivre ses attaques contre CTS 2020 et son président, lors du dernier conseil municipal 2018 ou dans le bulletin municipal 2019.

Il ne réussit en cela qu'à discréditer sa fonction en rejetant son échec personnel sur notre association.

Afin de rétablir la vérité, nous vous invitons à consulter les deux documents téléchargeables suivants : [OAP Stella](#) et [LE MAG](#)

1. vous cliquez sur ► [OAP Stella](#)

- vous lisez attentivement les **pages 15 à 31** qui concernent le Front de mer de Stella-Plage,

2. vous cliquez ensuite sur ► [LE MAG](#)

- vous lisez l'édito du Maire et l'article de l'adjoint à l'urbanisme « **À propos d'urbanisme** » (**pages 18 et 19**) parus dans le dernier bulletin municipal distribué en janvier 2019 et mis en ligne sur le site de la Ville.



Vous constaterez que le Maire et son adjoint à l'urbanisme nous accusent sans apporter la moindre preuve, déforment la réalité et s'écartent de l'esprit d'une information objective de la population, honnête et sans parti pris.

Nous les avions pourtant alertés, depuis des années, sur le risque juridique de ne pas respecter la Loi littoral qui interdit toute construction nouvelle dans la bande littorale des 100 mètres, en zone non urbanisée. **Ils ne nous ont pas écoutés.**

Pourquoi ne veulent-ils pas reconnaître leur erreur ?

Il faut vite sortir de cette situation et trouver des solutions.

Contrairement à l'adjoint à l'urbanisme qui déclare lors du conseil municipal du 04/03/2019 ne rien faire et attendre le Jugement en appel (?), nous proposons d'engager une concertation locale afin de jeter les bases d'un nouvel aménagement du Front de mer.

Un véritable plan "B", sans attendre le Jugement en appel !

Nous vous renvoyons aux articles de CTS 2020 (page 29) et de l'opposition (page 34) parus dans LE MAG.

RÉVÉLATIONS

/ LA SUPPRESSION MASSIVE DES PARKINGS EN SURFACE ET LA CRÉATION DE PANNES HUMIDES ET DE MARES, ... UNE SORTE D'UTOPIE À VITE OUBLIER

La petite histoire autour du projet "Front de mer de Stella-Plage" comporte des épisodes méconnus et des non-dits. Explications.

Nous sommes en 2011. L'association CTS 2020 travaille à l'époque sur sa contribution à l'élaboration du PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) de Cucq. Son document "Note introductory d'éclairage du PADD" est présenté officiellement en Mairie de Cucq le 03/11/2011 en présence des élus, des membres du groupe de projet PLU, du cabinet d'étude INGEO, des représentants de la DDTM et du GDEAM.

Puis, par décision du Maire n° 59/2012 en date du 11/10/2012, un marché de prestations intellectuelles relatif à l'élaboration du projet urbain du Front de mer de STELLA-PLAGE est attribué à la S.A. SUMRESEARCH installée à Bruxelles. Le financement des 56 000 € pour cette étude est assuré par le Conseil régional.

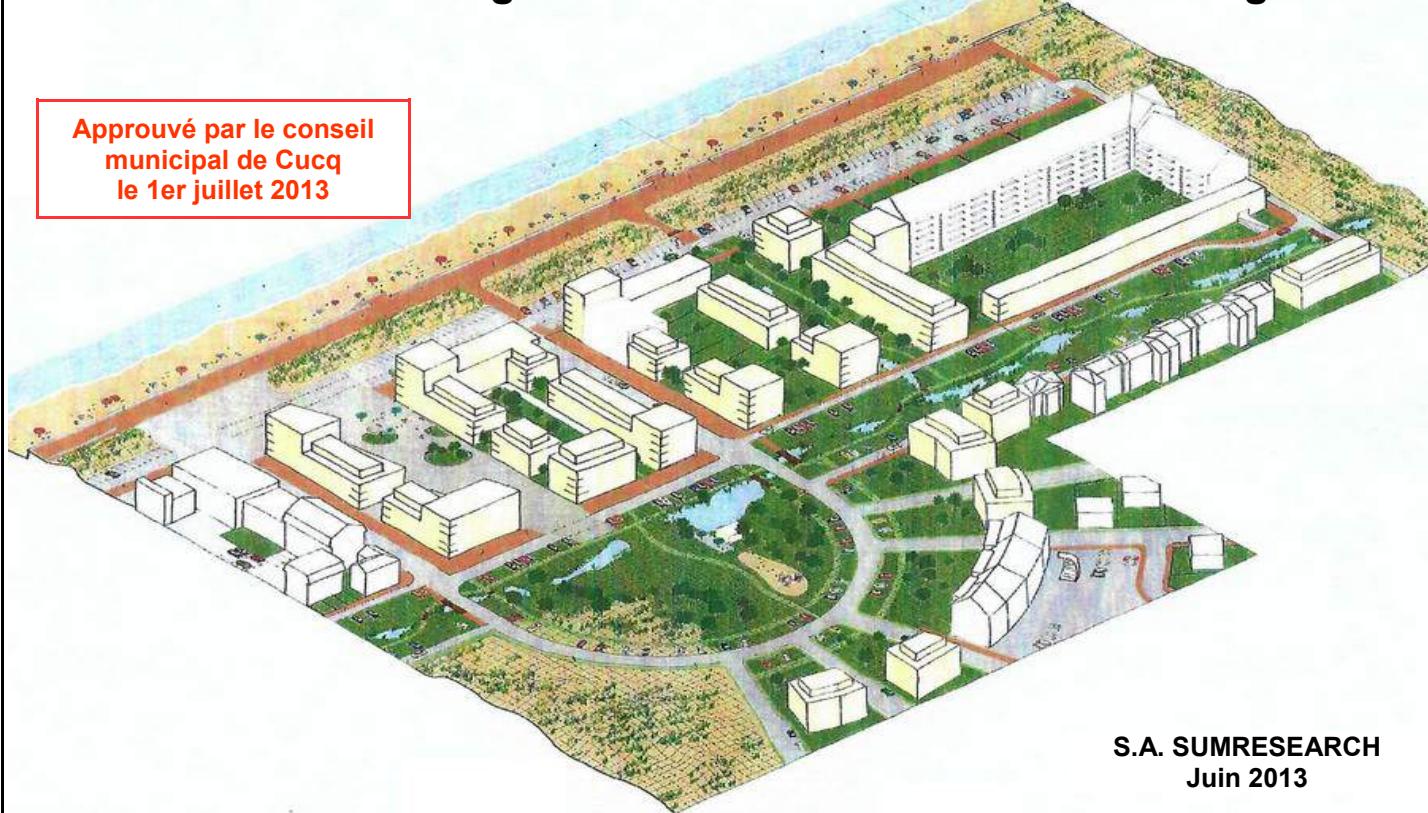
Sauf à être formellement démentie par le Maire de Cucq, une rencontre aurait eu lieu en Mairie de Cucq fin février 2013 en présence d'un personnage politique, d'un géant du BTP spécialisé dans la construction de grandes structures urbaines (dont les parkings souterrains) et de promoteur(s) immobilier(s) concerné(s) par l'aménagement du Front de mer, l'urbanisation des espaces vides et la création de parkings souterrains.

Aucun compte-rendu de cette réunion n'ayant été communiqué, nous ne pouvons qu'émettre des hypothèses en nous appuyant sur le schéma d'aménagement présenté en réunion publique le 07/06/2013 par la S.A. SUMRESEARCH puis approuvé par délibération du conseil municipal de Cucq le 01/07/2013.

Il prévoyait la construction de vingt bâtiments collectifs pour 600 logements !!

Schéma d'aménagement du Front de mer de Stella-Plage

Approuvé par le conseil municipal de Cucq le 1er juillet 2013



Nous découvrons ainsi, dès juin 2013 et sans ambiguïté, que plusieurs centaines de places de stationnement en surface seront supprimées. La Place de l'Étoile et le Cours des Champs-Élysées Nord seront détruits pour y créer des pannes humides et des mares pour batraciens et gastéropodes. Des parkings souterrains privés seront créés sous les immeubles collectifs, (réf. : OAP Front de mer – pages 15 à 31).

Un parking souterrain est même envisagé sous la future place Labrasse (*devant le poste de secours*), donc public et probablement payant car n'étant réalisable que par un investisseur privé. Il compenserait ainsi en partie les parkings de surface supprimés en Front de mer de Stella-Plage. Ce projet doit vite être oublié !

EN DÉBAT

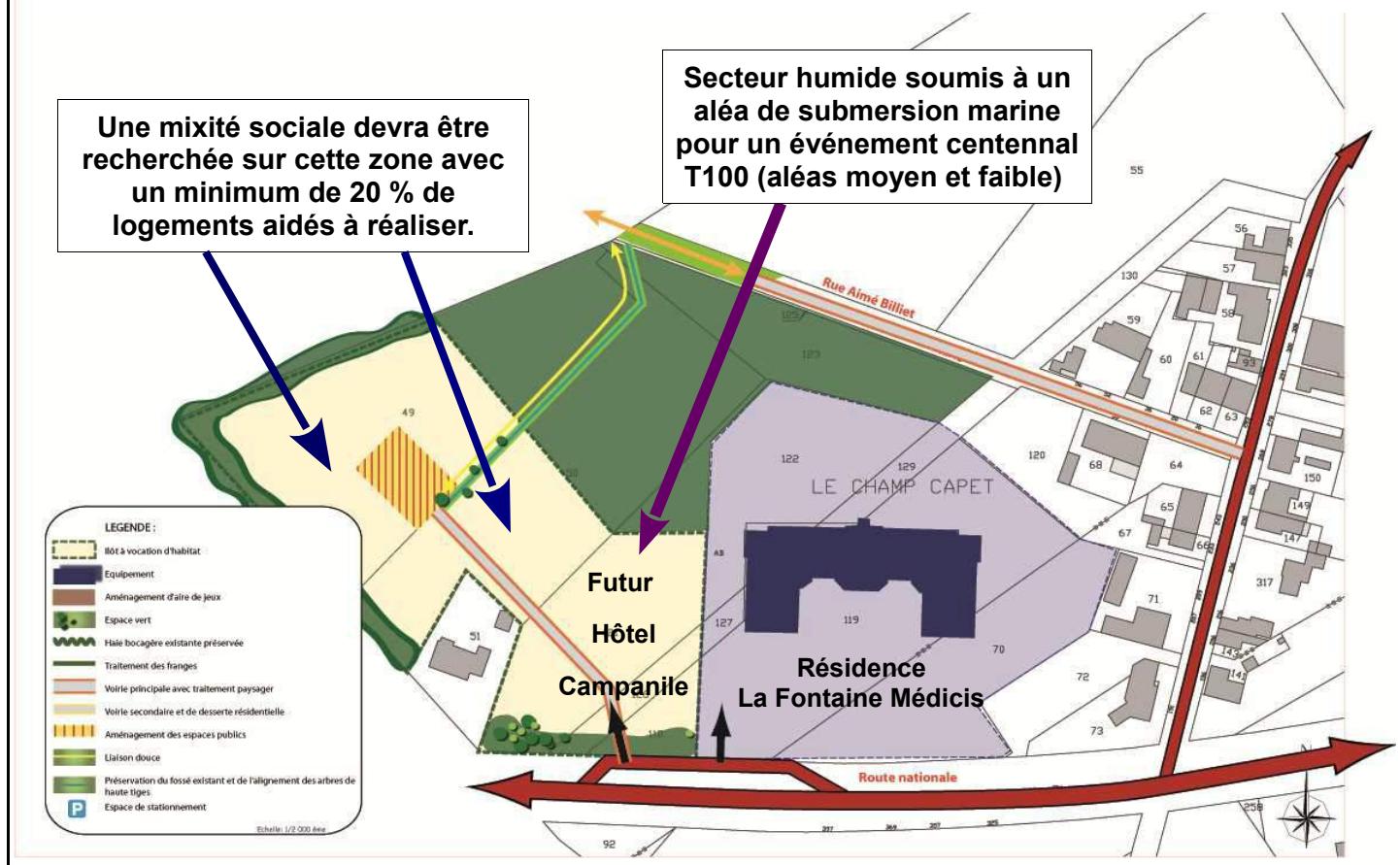
/ UN HÔTEL POURRA ÊTRE CONSTRUIT DANS UNE ZONE À RISQUE MOYENNANT COMPENSATION, ET LES AUTRES ?

Un hôtel Campanile sera construit à Trépied dans un secteur humide soumis à un risque de submersion marine, sous réserve de satisfaire à une compensation écologique sur une terrain communal situé à Cucq dans le cadre d'une convention.

Pourquoi cette possibilité n'est-elle pas proposée aux propriétaires qui sont dans une situation comparable voire moins contraignante ?

Où seront les 20 % de logements aidés à réaliser sur ce secteur de l'OAP ?

Schéma d'aménagement OAP "Champ Capet" à Trépied



La Loi le permet et nous en serions d'autant plus satisfaits si ses dispositions étaient également appliquées à tous, sans faire de distinction, que l'on soit une toute puissante chaîne hôtelière, une entreprise de création de zone commerciale, un promoteur immobilier ou un simple citoyen lambda.

Nous pensons notamment à toutes ces parcelles situées en "dents creuses" qui ont été faussement et injustement classées en zone humide ou en zone naturelle, donc inconstructibles dans le PLU, alors qu'elles sont situées en zone urbaine le long des voiries viabilisées et donc susceptibles d'être urbanisées.

Nous demandons au Maire de Cucq, par souci d'équité et dans une logique d'apaisement :

1. de confier à la commission d'urbanisme la mission de réaliser un inventaire complet des secteurs situés en zone urbaine qui ont été faussement classés en zone non constructible le long des voiries viabilisées, avec pour objectif de pouvoir rendre constructibles ceux qui répondent aux critères de constructibilité à redéfinir,
2. d'obtenir l'avis de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites en faisant prévaloir les nouvelles dispositions de l'article L. 121-8 du Code de l'urbanisme et de l'article 42 III de la loi n° 2018-1021 du 23/11/2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (Loi ELAN),
3. de proposer à la CA2BM, selon l'avis de la dite commission, le recours aux procédures de modifications simplifiées afin de modifier les contenus du schéma de cohérence territoriale (SCOT) et du plan local d'urbanisme de Cucq (PLU), et à condition que cette procédure ait été engagée avant le 31 décembre 2021.

ON EN PARLE

/ Le Maire de Cucq désavoué par sa majorité en conseil municipal

C'est sans doute une première en 35 ans de pouvoir, le Maire de Cucq a été désavoué par une partie des élus de sa majorité lors du dernier conseil municipal 2018.

Les faits : La délibération du 10/12/2018 portant sur le retrait de la délégation de fonction qui avait été accordée le 20/05/2014 à un élu de la majorité s'est soldée par 13 ABSTENTIONS (**dont 8 de la majorité**) contre 12 POUR.

Il n'y a eu aucun vote CONTRE.

Il faut savoir que l'élu sanctionné par le Maire avait "osé" écrire que le texte (*) diffusé publiquement par les adjoints était une grave erreur et qu'il mentait dans sa forme. (*) *Il s'agit du tract des adjoints contre l'association CTS 2020 et son président distribué lors de son AGO du 30/07/2018.*

Nous aurions apprécié que le Maire accepte humblement ce désaveu exprimé par 47 % des élus présents de sa majorité et privilégie l'intérêt général en renonçant à la sanction contre l'élu concerné. C'eût été un geste digne.

NB : *Les abstentions n'étant pas comptabilisées, on peut s'interroger sur la cohérence d'un vote où le nombre d'ABSTENTIONS est supérieur au nombre de POUR.*

Un jour viendra, peut-être, où les votes BLANCS lors des élections et les votes ABSTENTIONS en conseil municipal seront comptabilisés. Ce serait bon pour la Démocratie.

/ Déploiement de la fibre optique

La fibre optique arrive enfin à Stella avec l'implantation d'une cabine "Noeud de Raccordement Optique" de 25 tonnes, square de la Liberté / avenue du Château d'eau.



Un NRO est dans un réseau de desserte par fibre optique un lieu où convergent les lignes des abonnés d'un même quartier où d'une même ville. Le réseau sera loué aux opérateurs. 2019 sera donc l'année de départ du déploiement de la fibre dans la commune avec la fin tant attendue des zones blanches ADSL. Celui-ci pourrait s'étaler jusque 2021 sachant que la priorité est donnée aux zones défavorisées.

Les premiers secteurs bénéficiaires de la fibre en 2019 seront le Bd Labrasse et les résidences du front de mer.

/ Un service public du numérique

La plupart des démarches administratives doivent se faire par internet. Nous demandons la création d'un service public communal du numérique, **à l'image des écrivains publics**, pour aider les personnes ne disposant pas d'internet particulièrement générées dans leurs démarches administratives et la constitution de leurs dossiers.

/ HALTE aux dépôts sauvages !!

La CA2BM) a décidé de ne plus ramasser les déchets verts (tontes et branchages) à partir du 2ème trimestre 2019.

Il faudra les déposer à la déchetterie d'Étaples ou sur un site communal de dépôtage dans une benne clôturée.



Tout le monde n'a pas la possibilité physique et les moyens matériels de se rendre en déchetterie ou à la benne.

Il faut s'attendre à un retour des dépôts sauvages le long des trottoirs, dans la nature, près des colonnes d'apport volontaire et dans les poubelles alimentaires noires.

Plusieurs délégués de communes, dont Cucq, ont fait part de leur opposition au nouveau système de collecte CA2BM.

Les communes de Camiers, Étaples, Le Touquet, **Cucq** et Merlimont ont décidé de ramasser les sacs spéciaux de déchets verts en porte à porte une fois par semaine du printemps à l'automne.

Les sacs spéciaux seront probablement payants.

/ Nouveaux commerces à Stella ...



Les commerces emblématiques "Laverie Linge NET" & "Aux Bonnes Choses - Épicerie fine" ont fermé.

Un commerce de "Biscuits & Gourmandises" y sera créé en complément de celui installé au Touquet (Manufacture du Touquet, 29 rue St-Louis / Alexandre De Rick).

Quant à l'ancien local commercial Kassprix en cours de modification, il devrait accueillir une savonnerie.

.. et une zone commerciale à Cucq

La CDAC (commission départementale d'aménagement commercial) vient de valider l'implantation d'une nouvelle zone commerciale près d'Intermarché à Cucq sur l'ancienne jardinerie "Floréal" et sur le terrain voisin en friche.

Le Maire a confirmé que la FNAC ne viendra pas. Suite à des recours, le promoteur Sigla Neuf a revu sa copie. Le Groupe Advitam a l'intention de créer une jardinerie GAMM VERT et d'y adosser un magasin alimentaire Prise Direct.

Plusieurs personnes semblent intéressées par les cellules, marchand de vélos, cuisiniste, meubles, laverie. A suivre.

Assemblée générale 2019

L'assemblée générale ordinaire de CTS 2020 se tiendra le **vendredi 23 août 2019 à 16 h** en Mairie de Cucq.

Date sous toute réserve